

5.2 Salaires dans la fonction publique

En 2015, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés), un salarié gagne en moyenne **en équivalent temps plein** 2 495 euros nets par mois dans la **fonction publique** de l'État (FPE), 2 239 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH), et 1 891 euros dans la fonction publique territoriale (FPT). Ces écarts entre salaires moyens reflètent essentiellement les structures d'emploi selon le versant de la fonction publique et notamment les répartitions par **catégorie statutaire**. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (48 % de l'ensemble des agents), que dans la FPH (19 %), et dans la FPT (7 %) alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (60 %) et la FPH (39 %) que dans la FPE (11 %).

En 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen d'un agent de la FPE augmente de 0,4 % en **euros constants** par rapport à 2014. La moitié de cette progression provient de l'évolution des qualifications des emplois dans la FPE. Par ailleurs, un agent en 2015 percevait en moyenne 0,2 % de plus qu'un agent de 2014 de mêmes grade et échelon. Cette hausse provient notamment des revalorisations de l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C. La **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)** chez le même employeur et avec la

même quotité de temps de travail pendant l'ensemble des années 2014 et 2015, soit près de deux salariés sur trois dans la FPE, augmente de 1,8 % en euros constants. Cet indicateur reflète la progression de leur ancienneté et de leur carrière.

En 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen d'un agent dans la FPT progresse de 0,8 % en euros constants par rapport à 2014. Cette hausse est notamment portée par celle du salaire moyen des fonctionnaires de catégorie C suite aux revalorisations de leur échelonnement indiciaire. Elle est aussi due à la progression structurelle des qualifications de l'ensemble des agents. Cependant, la progression des effectifs en contrats aidés, dont les salaires sont parmi les plus bas, freine le salaire moyen de l'ensemble. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2014 et 2015, soit près de deux salariés sur trois dans la FPT, progresse de 1,7 % en euros constants.

Entre 2014 et 2015, le salaire net en équivalent temps plein moyen augmente de 0,6 % dans la FPH. Cette hausse reflète de nouveau la hausse du salaire moyen des catégories C du fait des revalorisations de leur échelonnement indiciaire. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur en 2014 et 2015 progresse de 1,9 % en euros constants. ■

Définitions

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives). Cet indicateur reflète essentiellement la progression de l'ancienneté et des carrières de ce groupe.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP) : salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salaire moyen, établissement public, fonction publique, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, salaire brut ou net, traitement indiciaire brut : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1684, janvier 2018.
- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2017, DGAFP, décembre 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1667, septembre 2017.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1662, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires dans la fonction publique 5.2

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	78,9	1 972	1,0
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	9,5	3 277	0,1
catégorie B	14,7	2 305	0,3
catégorie C	75,7	1 744	1,2
Non-fonctionnaires	21,1	1 586	0,0
Ensemble	100,0	1 891	0,8
Communes	54,8	1 796	0,6
CCAS ² et caisses des écoles	6,8	1 686	0,7
EPCI ³ à fiscalité propre	11,9	1 964	0,8
Autres structures intercommunales	3,5	1 861	1,0
Départements	14,3	2 108	1,0
Incendie - Secours	2,9	2 576	1,4
Régions	4,6	1 984	1,5
Autres collectivités locales	1,2	2 114	1,5

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.

2. Caisse communales d'action sociale.

3. Établissements publics de coopération intercommunale (y c. métropole de Lyon).
Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés, hors militaires et assistants maternels).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	73,5	2 658	0,3
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	65,5	2 897	-0,1
catégorie B	19,0	2 417	0,1
catégorie C	15,3	1 938	1,0
Non-fonctionnaires	26,5	2 043	0,5
Ensemble	100,0	2 495	0,4
Enseignants	46,1	2 540	0,1
Non-enseignants	53,9	2 457	0,6
Ministères	75,6	2 544	0,3
EPA ²	24,4	2 343	0,8

1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique d'État ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique hospitalière en 2015

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	15/14 en % en euros constants
Fonctionnaires	74,6	2 100	0,6
<i>dont</i> ¹ : catégorie A	25,5	2 512	-0,4
catégorie B	22,6	2 334	-0,1
catégorie C	51,9	1 795	1,1
Contractuels ²	18,4	1 604	0,7
Personnels médicaux	7,0	5 417	1,2
Ensemble	100,0	2 239	0,6
Hôpitaux	87,8	2 298	0,6
Établissements médico-sociaux	12,2	1 816	0,8

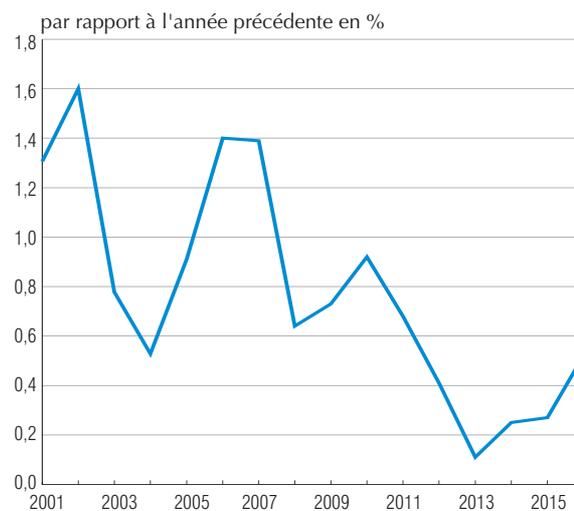
1. En % de l'ensemble des fonctionnaires.

2. Hors personnels médicaux.

Champ : France hors Mayotte, salariés en équivalent temps plein de la fonction publique hospitalière, hors internes et externes, y c. bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, Siasp.

Évolution moyenne de l'indice de traitement brut de 2001 à 2016



Source : DGAFP.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015

	en euros courants					
	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Fonction publique hospitalière (FPH)	
	Salaires	15/14 en %	Salaires	15/14 en %	Salaires	15/14 en %
Cadres	3 056	-0,1	3 277	0,4	4 775	1,0
Professions intermédiaires	2 272	1,0	2 232	0,5	2 284	-0,2
Employés, ouvriers	2 002	-0,1	1 672	1,0	1 718	1,1
Ensemble	2 495	0,4	1 891	0,8	2 239	0,7

Champ : France hors Mayotte, agents en équivalent temps plein mensualisé, y c. bénéficiaires de contrats aidés, des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs hors militaires (FPE), des collectivités territoriales hors militaires, assistants maternels et familiaux (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes, assistants maternels et familiaux (FPH).

Sources : DGAFP ; Insee, Siasp.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,2	0,6				
Ensemble (hors tabac)	9 805	0,2	0,6				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Transport	1 479	-1,0	1,8
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Communications	288	0,7	0,6
Tabac	195	0,1	0,1	Services postaux	16	3,8	3,8
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Habillement	340	0,5	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Outillage pour la maison et le jardin	157	1,0	1,1	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Éducation	4	1,3	1,6
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Outillage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Soins personnels	282	0,0	0,2
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Protection sociale	482	2,1	0,9
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Assurances	289	1,1	1,3
				Services financiers	38	2,4	2,7
				Autres services	124	0,3	0,3

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
France	0,8	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales